

COMMUNIQUÉ



AUGUST DEBOUZY CRÉE UN PÔLE BUSINESS ETHICS : PREMIÈRE OFFRE TRANSVERSALE DE COMPLIANCE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Private Equity Droit du travail et de la protection sociale Droit public et commande publique IT et données personnelles Droit fiscal ANNULE - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux Private Clients Droit européen Immobilier et Construction Corporate - M&A | 13/12/17 | Gilles August Emmanuelle Barbara Jérôme Brosset Florence Chafiol Philippe Lorentz Emmanuelle Mignon Benjamin van Gaver Bernard Cazeneuve

En créant un pôle BUSINESS ETHICS, dédié aux questions de compliance, le cabinet August Debouzy accompagne les entreprises, qui au-delà de leur mise en conformité, souhaitent faire de l'éthique un véritable levier de croissance. Objectifs : les aider à anticiper et faire face à ces risques spécifiques, transformer cette exigence en levier de compétitivité et d'attractivité pour leur business, en France comme à l'étranger.

A l'heure où les législations françaises et européennes¹ imposent aux acteurs économiques des obligations et des échéances qui nécessitent des compétences juridiques pointues, August Debouzy mobilise ses ressources pour proposer à ses clients une offre de services complète. Cette offre est portée par le pôle BUSINESS ETHICS composé d'une vingtaine d'avocats.

Anticiper et faire face aux risques de corruption, fraudes, cyberattaques, données personnelles, concurrence, gérer les relations sociales au sein de l'entreprise, nombreux sont les défis auxquels les entreprises doivent faire face. Le nouveau pôle BUSINESS ETHICS d'August Debouzy les accompagne dès la phase d'audit ou d'organisation dans la mise en place des dispositifs de protection et d'alerte (code de conduite, mécanisme d'alerte interne anticorruption, cartographie des risques et des données, mise à jour du règlement intérieur, etc.). L'équipe est également à leurs côtés en période d'enquêtes des régulateurs, pour gérer les situations de crise et assurer leur défense pénale.

Lauréat du Trophée d'Or 2017 décerné par le Monde du droit, August Debouzy dispose d'une expertise reconnue en matière de compliance. La valeur ajoutée de ce nouveau pôle BUSINESS ETHICS réside dans son approche transversale inédite sur le marché français. Elle concentre au sein d'une même équipe toutes les expertises juridiques nécessaires : contentieux, anticorruption, droit pénal des affaires, public réglementaire, données personnelles, droit social, droit financier et boursier, droit fiscal, droit de la concurrence et questions d'assurances.

« La pluridisciplinarité de nos équipes alliée à la dimension internationale de notre champ d'intervention ainsi que la collaboration avec des consultants spécialisés (communication de crise, cartographie des données, systèmes d'information, etc.) font de ce nouveau Pôle un gage de sécurité pour nos clients. » détaille Gille August, associé fondateur. Bernard Cazeneuve, associé, complète « Notre expérience auprès des régulateurs (AFA, CNIL, DGCCRF, AMF, DOJ, SFO...), devant les tribunaux et notre connaissance des institutions européennes sont de réels atouts pour défendre les intérêts de nos clients lorsque des situations de crise se présentent. ».

En savoir plus sur notre pôle BUSINESS ETHICS : [ICI](#)

A propos du pôle BUSINESS ETHICS

Le pôle BUSINESS ETHICS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de plus de 20 avocats, dont 9 associés :

Gilles August, avocat associé > Fusions-Acquisitions

Bernard Cazeneuve, avocat associé > Contentieux, Anti-corruption

Emmanuelle Mignon, avocat associé > Public - Réglementaire

Benjamin van Gaver, avocat associé > Droit pénal des affaires

Florence Chafiol, avocat associé > Données personnelles, cybercriminalité

Emmanuelle Barbara, avocat associé > Droit social


Jérôme Brosset, avocat associé > Droit financier et boursier

Philippe Lorentz, avocat associé > Droit fiscal

Alexandra Cohen-Jonathan, avocat associé > Assurances

Renaud Christol, avocat Counsel > Concurrence





A propos d'AUGUST DEBOUZY

AUGUST DEBOUZY est un cabinet d'avocats d'affaires. Animés d'une vision moderne de l'expertise juridique et au cœur de l'évolution du monde économique, 140 avocats dont 28 associés accompagnent entreprises privées et publiques, en France et à l'international. Ils les conseillent dans la réalisation et la réussite de leurs projets. Chaque dossier est toujours envisagé sous l'angle de la stratégie de l'entreprise et de son avenir, avec des solutions inventives, accessibles et performantes.

www.august-debouzy.com

[1] Loi Sapin II, RGPD, Loi relative au devoir de vigilance, entre autres
